

guide du tri

BIEN

TRIER



C'EST PAS
SORCIER !

Les
emballages



Les
biodéchets

Le verre



Les papiers et
petits cartons

Les ordures
ménagères



Les vêtements

CYCLAD LE SERVICE PUBLIC des déchets

QUELLES SONT LES MISSIONS DE CYCLAD ?



Collecte

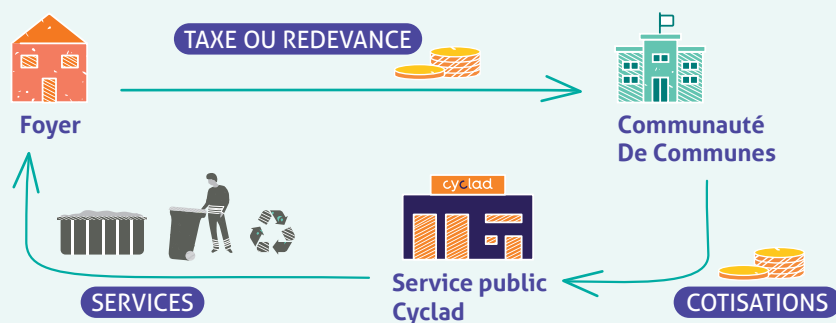


Déchetteries

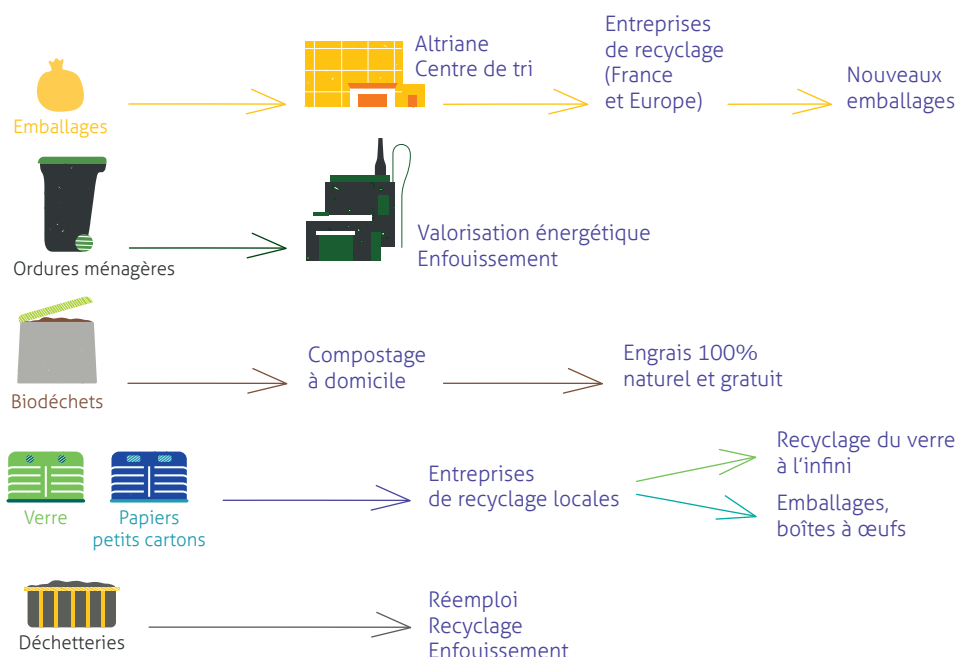


Traitement
Recyclage Réemploi
Zéro déchet

COMMENT EST FINANCÉ CYCLAD ?



QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS ?



GESTES ZÉRO DÉCHET au quotidien



LES EMBALLAGES S'EMBALLENT pour le jaune

Tous les emballages se trient.
Sans restes alimentaires, ne pas rincer,
ne pas imbriquer, ne pas écraser.



Tous les emballages
briques alimentaires



Tous les emballages en plastiques
rigides : barquettes...



Tous les films, sacs et sachets
en plastique



Tous les emballages
en métal



Jours de collecte
à retrouver sur
cyclad.org



Les sacs sont à sortir la veille du jour de collecte.
Les sacs jaunes sont à retirer en mairie.

Interdits

Ordures ménagères, objets, verre, végétaux, vêtements, chaussures...
Les cartons bruns de grande taille sont à déposer en déchetterie.

LES BIODÉCHETS allez hop, AU COMPOST !

30 %

de biodéchets dans nos poubelles
peuvent être valorisés en compost !

QUELS DÉCHETS COMPOSTER ?

À volonté

Déchets de cuisine



Épluchures, restes
de repas, croûtes
de fromage...

Déchets de jardin



Feuilles mortes,
tontes de pelouse
sèche, paille...

Certains déchets de la maison



Filtres à café, sachets de thé,
serviettes et mouchoirs
en papier blanc uni...

Avec modération



Tailles non broyées, tontes de pelouse fraîche...

Plus d'infos sur
cyclad.org



COMMENT COMPOSTER ? Les 4 règles d'or

1 DIVERSIFIER LES APPORTS

50 % déchets
humides
(épluchures,
restes de repas...)

+ 50 % déchets secs
(essentiellement
déchets de jardin
et maison)

3 AÉRER LE COMPOST

En superficie (15-20 cm)
au moins tous les 15 jours.
En profondeur,
2 à 3 fois par an.



2 FRACTIONNER LES DÉCHETS



4 SURVEILLER L'HUMIDITÉ

Un excès d'humidité freine
le compostage, et un taux insuffisant
arrête le processus de décomposition,
car les micro-organismes meurent.



Le brûlage des végétaux à l'air libre est interdit sous peine d'amende.

LES PAPIERS ET PETITS CARTONS

se recyclent en **BOÎTE À ŒUFS**



Cahiers, enveloppes
et feuilles



Journaux et publicités



Petits cartons

Interdits

Verre, ordures ménagères, vêtements,
végétaux, grands cartons bruns...

Où les déposer ?



LE VERRE

se recycle à **L'INFINI**

Bien vider, inutile de rincer.



Flacons



Bouteilles



Bocaux et pots

Interdits

Ordures ménagères, journaux, vêtements...
La vaisselle, les verres à boire, les vases cassés ou non
sont à déposer en déchetterie.

LES ORDURES MÉNAGÈRES

C'EST CE **BAC** qu'elles préfèrent



Seulement ce qui ne peut pas être trié : produits d'hygiène
à usage unique, petits objets cassés, mégots, sacs aspirateurs, éponges...

Interdits

Emballages, verre, journaux, vêtements, piles, végétaux,
déchets dangereux, gravats, encombrants...

LES TEXTILES

ÇA SE DONNE
OU ÇA SE RECYCLE !



Vêtements



Chaussures



Linge de maison



Vêtements et linge
de maison propres
et secs dans un sac
fermé (30L)



Chaussures liées
par paire dans
un sac fermé (30L)

Les textiles déposés
seront majoritairement
valorisés ou recyclés.

Quel que soit leur état,
même abîmés, ils peuvent
être déposés en point d'apport
volontaire dédié aux textiles.

Avant, je pense à la réparation
et au don.



Où les déposer ?



Interdits



Vêtements et chaussures humides ou sales

Avant de jeter

Je pense à donner, à vendre
ou à réparer les jouets en bon état,
les vêtements trop petits,
les articles de sport et loisirs,
les objets de décoration...

Où trouver
une recyclerie ?

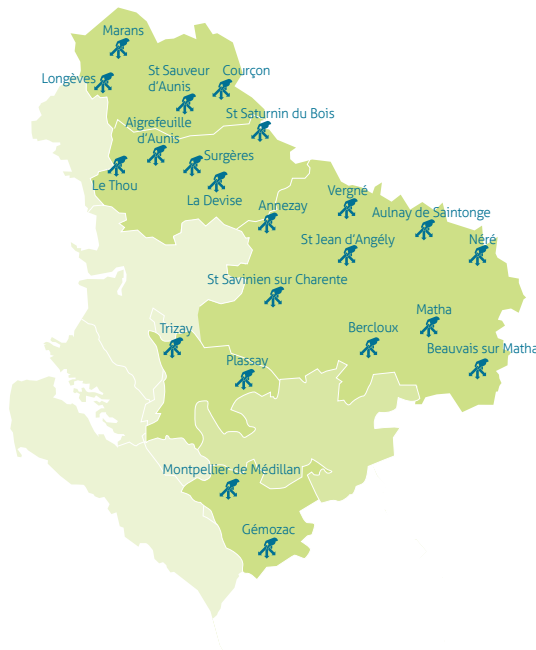


LES DÉCHETTERIES POUR TRIER c'est juste à côté

22 déchetteries
pour trier les matériaux avec près
de 50 filières de valorisation.

Avant d'aller en déchetterie :

- 1 Je répare, je donne, je vends les objets en bon état. Je pense aux recycleries.
- 2 Pour réduire mes végétaux, je pense au mulching, broyage, paillage et compostage.
- 3 Je trie les vêtements et linges de maison, le verre, les papiers petits cartons dans les bornes d'apport volontaire près de chez moi.
- 4 Je vide les cartons d'emballages et retire le polystyrène et les films plastiques. Les plier permet de gagner de la place.
- 5 Je trie mes déchets par matière et organise mon coffre ou ma remorque pour gagner du temps sur la déchetterie et éviter les envois.
- 6 Je vérifie les horaires d'ouverture et prépare mon Pass. J'arrive 10 minutes avant la fermeture.



Jours d'ouverture et déchets acceptés sur cyclad.org

Fermées les dimanches et jours fériés.
Conditions pour les professionnels sur cyclad.org.



Le Pass donne accès à l'ensemble des déchetteries (24 passages par an).



Toutes les informations et demandes de Pass sur cyclad.org ou en scannant le QR Code ci-contre.



Besoin d'aide pour obtenir le Pass ?
Cyclad au **05 46 07 16 66**

+ je trie
+ c'est recyclé
LES FILIÈRES DE TRI

Pour connaître les déchets acceptés dans chaque déchetterie, je consulte cyclad.org



Bois



Cartons



Cartouches d'encre



Coquilles



Couettes et oreillers



Déchets chimiques



Déchets électriques



Gravats



Huiles minérales



Huiles végétales



Laine de roche



Laine de verre



Lampes



Menuiseries vitrées



Métaux



Palettes



Papiers



Piles



Plastiques rigides



Plastiques souples



Plâtre



Textiles chaussures



Tout-venant enfoui



Tout-venant incinéré



Pneus



Polystyrène



Radiographies



Végétaux



Verres



Autres mobiliers, jeux, brico, jardinage

Interdits

- Ordures ménagères et emballages
 - Amiante (hors collecte spéciale réservée aux particuliers)
 - Produits radioactifs,
 - Extincteurs, bouteilles de gaz,
 - Produits explosifs (fusées de détresse, feux d'artifice, munitions, obus...)
 - Cadavres d'animaux,
 - Déchets médicaux, de soins ou hospitaliers,
- Liste non exhaustive*

Les agents valoristes sont présents pour faire respecter le tri et le règlement. En toutes circonstances, je respecte les agents et les autres usagers.

La récupération sur site (hors CyclaB'Box) est strictement interdite.
Les dépôts sauvages sont interdits sous peine d'amende.

STOP AUX IDÉES REÇUES !



"Ça ne sert à rien de trier, tout est mélangé et incinéré".

FAUX

Les sacs/bacs jaunes collectés sont acheminés au centre de tri des emballages Altriane à Salles-sur-Mer. Ils sont triés mécaniquement et manuellement, puis mis en balles pour être expédiés en France et en Europe vers des filières de recyclage qui fabriquent de nouveaux emballages ou produits. Les ordures ménagères, non triées, sont traitées dans une usine de valorisation énergétique ou enfouies.

"Pas besoin de laver les emballages avant de les mettre dans le sac/bac jaune".



VRAI

Il est inutile de rincer les emballages ou le verre. Ils doivent être bien vidés.

"C'est toujours plus cher et le service diminue. Cyclad fait des bénéfices".

FAUX

Comme tout service public, les décisions sont prises par les élus locaux et les dépenses sont égales aux recettes. Cyclad ne fait aucun bénéfice.

Le service public proposé par Cyclad est constant, mais il privilégie le tri conformément à la loi.

Les emballages sont collectés chaque semaine, plus souvent que sur de nombreux territoires.

Le tri des biodéchets a été mis en place avant l'obligation légale.

Les ordures ménagères sont collectées tous les 15 jours. De nombreuses collectivités en France suivent ce mouvement pour réduire leurs déchets.

Les déchetteries comptent jusqu'à 50 filières de tri pour recycler au maximum.



"24 passages par an pour aller à la déchetterie, ce n'est pas assez".

FAUX

La moyenne observée des passages en déchetteries pour un ménage est de **10 par an**. 24 passages correspondent aux besoins des foyers.



Pensez aux dons en recycleries pour les articles et objets en bon état, au broyage et au paillage pour les végétaux, à la réparation pour les équipements électroniques, électroménagers...



FAUX

"En France, on n'est pas capable de recycler les emballages, tout part en Asie".

Les emballages mis sur le marché en France métropolitaine puis recyclés le sont en très grande majorité en France : c'est **80 %** en 2022, **19 %** l'ont été dans d'autres pays d'Europe et **1 %** ailleurs dans le monde.

(source : CITEO)



"Il faut trier mais c'est de plus en plus compliqué".

FAUX

Aujourd'hui, TOUS les emballages se trient dans le sac ou bac jaunes. Un flacon de shampoing ? Une barquette de jambon ? Une canette ? C'est un emballage, ça se trie !

Une brosse à dents ? Ce n'est pas un emballage : poubelle d'ordures ménagères !

Un doute ? Rendez-vous sur le moteur de recherche "Où va ce déchet ?" sur cyclad.org.

"La collecte et le traitement des déchets coûtent de plus en plus cher".

VRAI

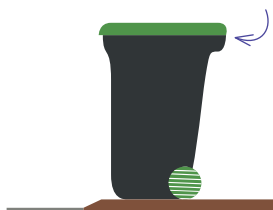
La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) fixée par l'État augmente chaque année. Elle s'applique sur chaque tonne de déchets non triés considérée comme une pollution. En parallèle, les coûts de traitement (valorisation énergétique ou enfouissement) des ordures ménagères et du tout-venant augmentent fortement.

La chute du prix de vente des matériaux impacte aussi les coûts : la vente des matériaux dépend du marché mondial et quand le cours de la matière est bas, c'est moins de recettes pour Cyclad.

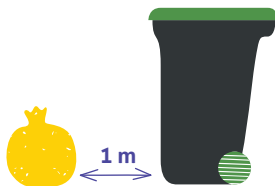
Sans le tri, les coûts de gestion des déchets seraient 40 % plus élevés.

MON BAC

mode d'emploi



Bac à sortir la veille du jour de collecte, poignée opposée à la route.



Les sacs jaunes doivent être placés au sol à une distance minimale d'1 m du bac à ordures ménagères.
Aucun obstacle à moins d'1 m du bac.



 **Interdits**

Déchets dangereux, végétaux, gravats, encombrants...



Pas de bac surchargé
ni de poubelles hors du bac.

Bac à rentrer dès que possible après le passage du camion.

Pour toutes réparations, remplacement ou changement de taille de bac, **contactez Cyclad.**



cyclad

Tous les déchets ont de l'avenir

Syndicat Mixte Cyclad

CS70019

1 rue Julia et Maurice Marcou

17700 Surgères

Tél. : 05 46 07 16 66

Mail : contact@cyclad.org

 @Cyclad17  @ateliercyclab  Syndicat Mixte Cyclad

cyclad.org

ateliercyclab.fr

Le Syndicat Mixte Cyclad est un service public de réduction, de collecte, de valorisation et de traitement des déchets pour 234 communes de 7 intercommunalités en Charente-Maritime.



Conception : Instant Urbain - Imprimé sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique